

La délinquance n'est pas plus précoce

■ Une étude bruxelloise montre un lien entre infractions et précarité chez les jeunes.

Régulièrement, la question de la délinquance juvénile revient sur le tapis et donne lieu à des débats où l'on entend tout et son contraire.

C'est pour tenter d'objectiver les choses que l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) vient de réaliser, à la demande de l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité, une étude reflétant la délinquance des jeunes entre 12 et 25 ans enregistrée en Région bruxelloise entre 2008 et 2012.

Un outil dont l'Institut espère qu'il pourra servir aux politiques pour mieux appréhender le phénomène et lui apporter les réponses les plus adéquates.

Deux conclusions principales s'imposent après lecture de cette étude: on observe une tendance générale à la baisse du taux de signalement et rien ne permet de conclure à un rajeunissement des personnes signalées, ce qui va à l'encontre d'une affirmation maintes fois entendue dans la bouche de certains politiques notamment.

Le taux de signalement est à la baisse dans toute la Région de Bruxelles-Capitale et dans la plupart des communes considérées distinctement.

Manque de données

Cela rejoint une tendance nationale, observe l'étude menée par Valentine Mahieu. Laquelle prévient d'emblée: la délinquance enregistrée, produit d'une sélection opérée par les différents mécanismes de renvoi vers le système judiciaire, ne peut être considérée comme un reflet fidèle de la délinquance commise.

En outre, la chercheuse s'est heurtée au manque criant de données statistiques disponibles et à la difficulté d'accéder aux données existantes, ce qui est en soi une information dont les autorités auraient intérêt à tenir compte pour le futur.

Quoi qu'il en soit, l'étude permet de dresser plusieurs constats.

1 Une petite majorité agissante. L'indicateur du nombre d'affaires par jeune indique qu'au cours la période de l'étude, 60% environ des jeunes poursuivis ne sont concernés que par un seul dossier. Une toute petite minorité (3,5%) apparaît, en revanche, dans plus de dix affaires et est impliquée dans près de 25% des dossiers.

2 Disparités communales. L'étude des taux annuels de signalement de mineurs et de jeunes majeurs par commune livre également une image très contrastée de Bruxelles, avec des taux variant du simple au triple, voire au quadruple. Ainsi, des communes comme Saint-Josse-ten-Noode ou Molenbeek vivent des situations nettement plus problématiques que des entités socialement plus privilégiées, comme Uccle ou les deux Woluwe.

3 Délinquance et indicateurs socio-économiques. Valentine Mahieu n'a pas seulement décrit l'évolution et la répartition des signalements, elle les a également mis en rapport avec des indicateurs socio-économiques. Un lien très clair peut être établi entre une situation socio-économique difficile et un taux élevé de signalement de jeunes délinquants. A quoi attribuer ce lien? Difficile à dire, répond l'étude. Il peut relever d'une sensibilité plus grande de la police vis-à-vis des comportements des populations des communes défavorisées mais aussi peut-être d'une prise en charge plus performante de la délinquance dans les communes plus favorisées ou encore d'une propension à une délinquance d'exclusion plus importante dans un contexte défavorisé.

J.-C.M.

3,5%

MINORITÉ AGISSANTE

Une petite minorité (3,5%) apparaît dans plus de dix affaires et est impliquée dans près de 25% des dossiers.